L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 80 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Ticket Electoral:
Premier district.... JACQUES TOUTANT.
Second district.... J. P. BENJAMIN.
Troisième district.... MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district.... C. ADAMS, Jr.
Cinquième district.... JOHN MOORE.
Sixième district.... JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

TICKET TAYLORISTE.

Les amis du général Taylor doivent examiner attentivement leurs tickets avant de le présenter aux juges d'élection. La Louisiane, qu'ils s'en souviennent, a droit à SIX électeurs, et les tickets devront donc porter six noms. [illegible] pas seulement les compter, il [illegible] en tête les noms de Taylor et de Fillmore, et au dessous ceux des électeurs Consistants. Voici notre ticket, le seul que les Tayloristes doivent présenter aux polls mardi prochain:

TICKET ÉLECTORAL.
1er District—JACQUES TOUTANT.
2me District—J. P. BENJAMIN.
3me District—MANUEL J. GARCIA.
4me District—C. ADAMS, Jr.
5me District—JOHN MOORE.
6me District—JAS. G. CAMPBELL.

LA GRANDE PROCESSION DE CE SOIR.

C'est ce soir qu'a lieu la dernière démonstration de la campagne électorale. Les tayloristes vont se réunir sur l'esplanade de la rue du Canal et parcourir processionnellement les différents quartiers de la ville dans l'ordre indiqué par le programme. Si le temps est propice, la Nouvelle-Orléans n'aura rien vu de semblable jusqu'à ce moment. Ce sera la plus grande et la plus imposante manifestation qui ait jamais eu lieu dans le Sud. Le cortége sera immense. TOUS les Tayloristes sans exception, jeunes ou vieux, marcheront dans les rangs. Le cortége sera immense et offrira un admirable coup-d'œil.

On espère que tous ceux qui sont favorables à la cause de Taylor se joindront à leurs Clubs respectifs et suivront la procession.

Nos lecteurs verront en se référant au programme que nous publions dans notre deuxième page, que l'itinéraire de la procession a été modifié. Après avoir parcouru la 2me Municipalité elle ne descendra pas par la rue Bourbon, comme on l'avait d'abord résolu, mais par la rue Royale. Elle remontera par la rue Bourbon après avoir traversé une partie de la 3me Municipalité.

Nous devons également remarquer qu'une place spéciale a été assignée aux vétérans dans la procession. Ils sont priés de se rendre en corps au [illegible].

L'enthousiasme a gagné les dames de la Nlle-Orléans. On nous assure qu'elles devaient les anciens [illegible] dresser des couronnes de fleurs qu'elles jetteront sur le passage du cortége. Honneur aux dames créoles!

GARE A PLAQUEMINES.

Nous apprenons que les démocrates de la Nouvelle-Orléans ont frété le bateau à vapeur *Champion*, et qu'ils se proposent d'expédier à Plaquemines demain un nombre considérable de prétendus votans. Nous aimons à croire qu'ils ne trouveront pas une foule aussi sotte. Mais elle a entendu NOS AMIS DE PLAQUEMINES SONT AVERTIS. Il ne permettront pas que l'on renouvelle en 1848 les scandales de 1844. Les renseignemens les plus positifs nous apprennent que Casa ne peut obtenir que deux ou trois cents voix de majorité au plus dans la paroisse Plaquemines. C'est déjà un beau chiffre, que nos adversaires s'en contentent. Il est impossible que la journée du 7 soit pour nos amis de Plaquemines la parodie des choses. Leur devoir est de repousser des polls les colories qu'on leur amènera de la ville. Cette fois, qu'on le sache, NOUS SOMMES BIEN DÉCIDÉS A NE PAS ÊTRE VICTIMES DE LA FRAUDE.

VÉTÉRANS DE 1814-15.

Les membres qui ont à former les Vétérans de 1814-15 qu'il s'agit de s'assembler ce soir à 6 heures sur le côté Sud de la rue du Canal, leur droite reposant sur la rue St-Charles. Le grand marshall leur indiquera la place qu'ils devront occuper dans la procession.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouvelles du Nord.—Marchés de New-York. Vote officiel de l'Ohio. Mort du général Kearney.

Nous avons reçu hier par la malle de Mobile, les deux dépêches qui suivent. Nous continuerons à les recevoir par cette voie jusqu'à ce que le télégraphe entre Mobile et la Nouvelle-Orléans soit remis en ordre.

BALTIMORE, 31 octobre.

Le steamer Niagara est arrivé ce matin à New-York venant de Charleston. Le Canal de l'Ohio près d'Albany, est rompu. Le marché aux [illegible] New-York est [illegible]. Le marché aux [illegible] assez ferme. Le prix des sucres est [illegible] ont une tendance à la hausse. Le [illegible] ferme, il s'est vendu aujourd'hui [illegible].

Le vote officiel de l'Ohio donne à Ford 336 voix de majorité.

Seconde dépêche

BALTIMORE, 1er novembre.

Le général Kearney est mort hier à St-Louis. [illegible] sur les marchés du Nord.

Troisième Dépêche

MONTGOMERY, 2 novembre.

[illegible] d'Europe ne renferment [illegible]. La circulaire de Brown [illegible] prix nominal. Il est [illegible] état des marchés.

[illegible] steamer *Isabel* [illegible] Nouvelle-Orléans. Il partira au [illegible].

[illegible] arrivé à New-York de [illegible] une tendance à la baisse.

Les funérailles du sénateur Lewis ont eu lieu à New-York le 29 octobre. Le général Scott et plusieurs autres officiers supérieurs suivaient le convoi.

FORD est élu à 336 voix de majorité. Le navire [illegible] est parti de New-York.

JUSTICE.

PENNSYLVANIE.

Le vote de la Pennsylvanie est d'une si vaste importance dans l'élection présidentielle que les partis font des efforts inouïs pour se l'assurer. Les Tayloristes ont désigné des orateurs pour haranguer simultanément le peuple dans tous les comtés de l'Etat. Nous sommes organisés dans la Pennsylvanie sur un pied formidable. Le résultat de l'élection gubernatoriale a en outre jeté le découragement parmi les partisans de M. Cass. La Pennsylvanie ne nous inspire aucune appréhension. Taylor y triomphera.

ÉLECTION DE L'OHIO.—Les nouvelles les plus récentes de l'Ohio sont contenues dans la dépêche suivante:

Cincinnati, 25 octobre.

Les retours officiels de tous les comtés de l'Etat, excepté ceux de Coumbiana, de Pickaway et de Wood, dont le résultat est pourtant connu non officiellement, donnent à FORD, le candidat whig à la place de gouverneur, une majorité d'environ 334 voix.

PENNSYLVANIE.—MORRIS LONGSTRETH, le candidat locofoco que Johnston a battu dernièrement dans la Pennsylvanie, vient d'adresser un manifeste aux démocrates de son Etat. Il leur dit que leur récente déconfiture ne doit pas les décourager, et il les exhorte à faire bravement leur devoir à l'élection présidentielle. Toutes les exhortations de M. Longstreth n'empêcheront pas la Pennsylvanie de voter pour le général Taylor.

NEW-YORK.—Les *Hunkers* ont désigné M. Wm B. Maclay comme leur candidat au Congrès pour le 14e district comprenant le 6e, le 7e, le 10e et le 13e *ward* de la ville.

LA RISA.—MM. ALAMAN et GOMEZ viennent de faire paraître la seconde livraison de *La Risa*. C'est une charmante brochure petit in-quarto, imprimée avec soin sur beau papier et ornée d'une lithographie de MODESTO LAFUENTE. Nous ne doutons pas du succès de *La Risa*.

L'OUEST.—On écrit à la *Tribune* de New-York:—"L'Indiana est douteux, mais Cass y a de bonnes chances; l'Illinois est également douteux, mais on croit qu'il votera pour Taylor; les voix du Michigan seront probablement acquises à Cass, et celles du Wisconsin à Taylor."

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Europa* est arrivé à New-York le 25 octobre, après une traversée de onze jours. Les nouvelles qu'il apporte ne manquent pas d'intérêt.

Il n'est que trop vrai que le choléra a fait son apparition en Angleterre. Il a déjà commencé ses ravages à Londres.

Les journaux anglais renferment de dramatiques détails sur la nouvelle révolution qui a éclaté à Vienne. Le ministre de la guerre avait ordonné le départ de plusieurs régimens dont le gouvernement se défiait. Le peuple n'a pas voulu que les régimens sortissent de Vienne, et un combat n'a pas tardé à s'engager entre les troupes et les citoyens. Le comte Latour, ministre de la guerre, a été tué à coups de hache et pendu ensuite à une lanterne. L'empereur a été obligé de fuir et s'est réfugié à Schoenbrunn.

FRANCE.

La Chambre, dit le *Journal des Débats*, était plus décidée que nous ne l'aurions cru à faire passer le principe du suffrage universel et direct pour l'élection du président de la République. Dans la séance d'aujourd'hui, (9 octobre) qui n'a eu d'importance que par les votes, nous avons vu rejeter l'un après l'autre tous les amendemens qui avaient pour but d'apporter à ce principe une modification quelconque. L'élection à deux degrés, proposée par MM. Lacrosse et Mortimer-Ternaux, n'a pas même donné lieu à une discussion sérieuse; l'amendement de ces deux honorables représentans a été rejeté sans coup férir. Un autre amendement, ayant pour objet de faire choisir le président par la Chambre sur une liste de dix candidats formée au moyen du suffrage universel a eu le même sort. Enfin, la Chambre a voté au scrutin de division, et à une majorité de 627 suffrages contre 130, l'article 43 du projet de Constitution, légèrement modifié dans les termes par la commission, et ainsi conçu: "Le président est nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue des votans, par le suffrage direct de tous les électeurs des départemens français et de l'Algérie." C'est radical. Dieu veuille que l'événement confirme la sagesse de cette résolution!

On a mis cependant, après coup, une condition de plus à l'élection du président. Il ne suffira pas que le candidat ait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés; il faudra encore que cette majorité se compose de deux millions de votes au moins. Dans le cas où aucun des candidats n'aurait réuni ces deux conditions, la majorité absolue des suffrages, composée de deux millions de votes, la Chambre choisirait elle-même le président de la République parmi les cinq candidats qui auraient obtenu le plus de voix.

FAITS DIVERS.

La situation de la Banque de France, que publie le *Moniteur*, présente plus d'un résultat digne de l'attention du public.

Le numéraire présente une diminution de 1 million 559,906 fr. dans les caisses de la Banque de Paris. De 130 millions 894,388 fr., il est descendu à 129 millions 331,482 fr. Il est vrai qu'on remarque une augmentation équivalente dans les succursales. De 99 millions 661,708 fr., il est monté à 101 millions 336,118 fr.

Les effets arriérés, qui n'étaient que de 202,573 fr., sont arrivés à 666,326 fr.

Le portefeuille à Paris a baissé d'une somme de 3 millions 514,160 fr. Il est aujourd'hui de 71 millions 343,668 fr. Ce résultat est d'autant plus fâcheux que, la précédente semaine, le portefeuille avait au contraire éprouvé une amélioration. De 72 millions 791,830 fr. au 21 septembre, il était monté le 28 à 74 millions 858,068 fr. Il n'y a pas de changement dans le portefeuille des succursales.

On remarque que les avances à la ville de Paris sur l'emprunt de 10 millions se sont élevées de 1 million à 2 millions.

Le chiffre des effets en souffrance a diminué de 755,000 fr. il reste encore à 15 millions 545,968 francs.

Le compte courant du Trésor, qui était de 41 millions 336,555 fr., est descendu à 21 millions 506,185 fr. C'est, comme on voit, une baisse de près de 20 millions. Il n'est pas besoin de faire remarquer que ces 20 millions ont été employés au paiement de l'arrérage de la rente.

La circulation des billets de la Banque a augmenté de près de 12 millions. Elle est de 341 millions 461,900 fr. Comme la circulation des succursales est de 59 millions, on voit que notre monnaie de papier s'élève à près de 400 millions. Ce n'est pas deux fois le montant de la réserve métallique qui est de plus de 229 millions.

Quelques troubles ont éclaté à Lyon, dans la matinée du 3 octobre, par suite du licenciement de la garde mobile de cette ville. L'ordre a été promptement rétabli.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Courrier de Lyon*:

"Ce matin, Lyon a eu une quasi émeute. Une partie des gardes mobiles récemment dissous se sont portés sur la préfecture pour réclamer l'indemnité d'un mois de solde qui leur a été promise. Vers neuf heures et demie, la place a été cernée par les dragons, qui ont dispersé les rassemblemens et les ont refoulés dans les rues adjacentes. Dans l'émotion du premier moment, les boutiques et les magasins de ce quartier se sont fermés. On assure que, repoussés sur ce point, les gardes mobiles se sont portés à la Croix-Rousse."

"Faute de renseignemens suffisans, nous nous abstiendrons provisoirement de tous commentaires sur la cause et le prétexte que la rumeur publique assigne à cette manifestation. Espérons qu'après avoir pourvu au maintien de la tranquillité publique, l'autorité s'empressera de satisfaire à des demandes qui seraient justes et fondées."

"*P. S.* C'est ce matin, de bonne heure, qu'un certain nombre de gardes mobiles, sans armes, se sont présentés à la préfecture, où on les a laissé entrer sans défiance. Une fois en nombre, ils se sont emparés de l'hôtel de la préfecture, ou le préfet a été, dit on, tenu par eux en charte privée pendant trois quarts d'heure. Le régiment de dragons qui revenait de l'exercice a été immédiatement dirigé sur ce point et a dégagé ce fonctionnaire. Depuis ce moment, la place et ses abords sont occupés militairement.

Le général Gemeau a parcouru ce matin la ville, en uniforme, avec son état-major et son escorte.

"Deux cents mobiles se sont présentés vers dix heures devant l'Hôtel-de-Ville avec un drapeau rouge. Chargés par l'infanterie, ils se sont immédiatement dispersés, mais le porteur du drapeau rouge s'est esquivé par une allée de traverse.

"On espère que cette échauffourée n'aura pas d'autres conséquences. Toutefois, nous pensons que l'autorité fera bien de se tenir sur ses gardes.

"Vers neuf heures et demie du matin, un groupe d'une vingtaine de gardes mobiles s'est présenté devant le poste du Mont-de-Piété, et a désarmé les deux factionnaires. Ce groupe a ensuite voulu pénétrer de force dans le corps de garde; mais le poste s'étant barricadé intérieurement, les gardes mobiles se sont contentés de jeter des pierres contre les portes, dont ils ont brisé les vitres.

"*Onze heures.*—La place de la Préfecture et ses abords, ainsi que la rue de la Préfecture, sont occupés militairement. Des groupes isolés de militaires, appartenant à l'ex-garde mobile, parcourent les rues; on dit qu'un certain nombre d'entre eux sont montés à la Croix-Rousse."

—On lit dans l'*Univers*:

"M. l'abbé Sibour, vicaire-général de Digne et professeur à la Faculté de théologie d'Aix, a pris aujourd'hui, 5 octobre, possession de l'archevêché de Paris au nom de Mgr Marie-Dominique-Auguste Sibour, le Chapitre métropolitain ayant vérifié les Bulles du nouvel archevêque et reçu communication de celle que le Saint-Pontife a adressée au Chapitre, ainsi que de la procuration donnée par Monseigneur à son parent.

"Immédiatement après l'office canonial du soir, M. l'abbé Sibour, accompagné de deux chanoines titulaires, ayant été introduit dans le chœur, a été conduit par M. l'abbé Jaquemet, premier vicaire-général capitulaire, au pied de l'autel, où ils ont récité ensemble l'Oraison Dominicale. Puis, M. Jaquemet s'étant assis en instant sur le trône pontifical, y a fait asseoir ensuite M. Sibour et s'est rendu à sa stalle pour entonner le *Te Deum*. Après cet hymne et les oraisons d'usage, l'un des chanoines, faisant les fonctions de théologal, a proclamé devant le peuple que Mgr Sibour était présentement en possession de l'archevêché de Paris. Cette cérémonie a été annoncée par le son du bourdon et de toutes les cloches de la cathédrale.

"Si nous sommes bien informés, M. l'archevêque se propose de faire son entrée solennelle dans son église métropolitaine le lundi 16 octobre, jour de l'Octave de Saint-Denis, apôtre et premier évêque de l'Eglise de Paris. Les travaux de réparation qui se font à l'hôtel provisoire de l'archevêché ne lui permettraient pas de s'y installer plus tôt. Il proroge les pouvoirs de vicaire-général à chacun des membres de l'administration capitulaire jusqu'à son arrivée à Paris."

—On lit dans la *Patrie*:

Il n'est plus question de modification ministérielle ni de la retraite du général Cavaignac. L'honorable général a dit aujourd'hui à ses amis qu'il resterait à la tête du gouvernement jusqu'à l'élection du président de la République.

—On lit dans le même journal:

"Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'hôtel de la Présidence. Tous les membres du cabinet, M. le président de l'Assemblée nationale et quelques-uns des principaux membres de la commission de Constitution y assistaient. On assurait aujourd'hui à la salle des Conférences de l'Assemblée que le cabinet avait résolu de hâter la discussion de la Constitution, de manière à ce qu'elle fût votée le 20 de ce mois. A cet effet, les représentans qui avaient déposé des amendemens au projet de Constitution ont été mandés à la présidence de l'Assemblée. On les a engagés ou à les retirer, ou à les soumettre de nouveau à la commission.

"Le ministère est disposé à abréger les délais voulus pour la promulgation de la Constitution et à porter à l'Assemblée le projet de décret qui, aux termes de l'art. 119 de la Constitution, fixera l'époque de l'élection du président de la République. On ajoute que le ministère veut que cette élection ait lieu dans la première quinzaine de novembre prochain; il en fera une question de cabinet devant l'Assemblée. Il se retirerait si l'Assemblée repoussait sa proposition."

—Le 5 octobre, M. Louis Bonaparte a fait connaître à l'Assemblée nationale, par une lettre adressée à M. Marrast, qu'il optait pour l'élection de la ville de Paris, lieu de sa naissance. Par conséquent il va y avoir lieu à de nouvelles élections dans les départements de l'Yonne, de la Charente-Inférieure, de la Moselle et de la Corse.

—Le ministre de la marine et des colonies a reçu des établissements français de l'Océanie des dépêches datées du 2 juillet.

La République a été proclamée à Taïti, le 24 juin, au milieu de l'adhésion unanime des officiers, soldats, marins et fonctionnaires, ainsi que des chefs et de la population indigènes.

—On écrit d'Alger, le 2 octobre:

"La nouvelle du vote de 50 millions pour la colonisation de l'Algérie a produit ici et doit produire dans toute l'étendue de la colonie un grand effet. Jamais, depuis les premiers temps de l'occupation, nous n'avions reçu de la métropole, qui cependant a fait de si grands sacrifices pour ce pays, une preuve aussi éclatante de sa sollicitude.

"La situation de la colonie est très satisfaisante; la tranquillité règne partout, et le moment est réellement opportun pour donner une impulsion vigoureuse à la colonisation."

—On lit dans le *Journal du Havre*, du 4 octobre:

"Il est grandement question en ce moment, dans les rangs de la garde nationale du Havre, d'un projet de promenade militaire qui aurait tout simplement pour but la capitale de la Grande-Bretagne. Encouragé par l'accueil qu'a reçu tout dernièrement, sur les bords hospitaliers de la Tamise, le détachement parti de Boulogne, un grand nombre de nos concitoyens se proposeraient à leur tour de faire en Angleterre une descente toute pacifique. La Compagnie du South-Western, pour faciliter cette excursion, a déjà offert de mettre ses bateaux et ses wagons à la disposition des gardes nationaux havrais, à des prix extrêmement réduits. On parle d'une invitation directe et officielle que les autorités de Southampton seraient à la veille d'adresser à notre légion. La durée du voyage serait de deux jours. Ce projet a tout d'abord été accueilli avec une grande faveur; nous désirons qu'il se réalise, car nous voyons avec intérêt toutes les manifestations qui sont de nature à fortifier les bons rapports, et à développer les bons sentiments qui existent entre deux peuples trop longtemps désunis par des haines et des préventions internationales qui ne sont plus dans l'esprit de notre époque."

ANGLETERRE.

On lit dans le *Times*:

"Le conseil privé vient de donner l'ordre aux employés des douanes des divers ports du royaume de soumettre à une quarantaine de six jours pleins, à partir du jour du départ, tous les steamers venant de lieu où règne le choléra. S'il y a à bord des malades de choléra, ils ne pourront débarquer que six jours après leur convalescence. En cas de décès, le corps, suffisamment chargé pour ne pas surnager, devra être jeté à la mer. Les vêtements des passagers atteints devront être plongés dans l'eau. Des copies de l'ordre du conseil ont été envoyées dans tous les ports.

"Hier il n'y a pas eu de nouveaux cas de choléra, soit à Hull, soit à Sunderland. A Londres, quelques uns se sont présentés dans des localités malsaines: 3 à Rotherhithe, 2 dans la Cité de Londres, 2 à Spitalfields, 2 à Whitechapel, 9 à Bermondsey, 2 à Horsleydown; y compris ceux de Woolwich, 26 cas suivis de mort pendant la semaine. Le docteur Parkes, qui a écrit un ouvrage célèbre sur le choléra indien, et sir R. Bowie, chirurgien, ont été chargés par le bureau général de santé d'examiner les cas de choléra qui se sont présentés."

Lord Carlisle, pair d'Angleterre, ancien membre du ministère Canning, vient de mourir à son château de Howard, après une longue maladie.

ITALIE.

On écrit de Messine, le 3 octobre:

"Il paraît aujourd'hui certain que l'escadre française de la Méditerranée ne rentrera pas cet hiver à Toulon; chaque bâtiment conservera la position qu'il occupe, soit sur les côtes de Sicile, soit dans l'Adriatique, jusqu'à ce que les mauvais temps les forcent à gagner le point d'hivernage qui sera fixé. Le chef d'état-major de l'escadre vient de recevoir mission de visiter certains ports situés dans l'est, particulièrement ceux d'Augusta et de Syracuse, afin de déterminer ce point, afin que l'escadre, à l'abri des coups de vent, se trouve néanmoins préparée à toute occurrence, et puisse surveiller de près la marche des événemens. Le *Friedland* seul est à Naples, ayant à son bord l'amiral Baudin, qui doit sous peu de jours se rendre à Palerme, et reprendre le commandement supérieur et la direction de nos forces navales.

"Les affaires de la médiation franco-anglaise n'ont pas avancé d'un seul pas. Naples est tranquille, et cependant l'agitation produite par le refus momentané de l'intervention offerte par les deux puissances s'est prolongée ces jours derniers par suite de quelques mesures de rigueur prises par le roi à l'égard de certains membres exaltés du parti libéral; les partisans les plus dévoués du cabinet napolitain ont eux-mêmes trouvé ces mesures excessives; mais le calme n'a pas été troublé un seul instant.

"En Sicile, la position respective des deux parties belligérantes n'a pas changé; les Napolitains occupent toujours Messine et Melazzo. Le gouvernement de Palerme continue ses préparatifs de résistance, augmente chaque jour ses prétentions, et semble vouloir écarter, par son attitude, les chances de succès d'une intervention pacifique. Les Siciliens avaient cependant compris, dès les premiers jours, les avantages de cette démarche collective des deux alliés; ils comprendront sans doute encore qu'en face du refus inopiné du roi de Naples, plus ils se montreront raisonnables dans leurs conditions, plus les puissances médiatrices leur sauront gré de cette modération, et soutiendront à Naples leurs réclamations légitimes.

"Le bruit a couru à Naples que les affaires de la Sicile doivent se régler en même temps que celles de la haute Italie. Le roi Ferdinand ne serait pas éloigné, dit-on, de cette combinaison nouvelle. Quoiqu'il semble tout d'abord regrettable de voir confondre en une seule ces deux négociations, et de soumettre la solution de la première question à celle de la seconde, il faut avouer cependant qu'il y a quelques avantages. On a dit que les instructions de l'amiral Baudin différent un peu de celles de l'amiral Parker, l'amiral français ayant l'ordre de s'opposer à la continuation des hostilités sans toutefois employer la force pour atteindre ce but, et l'amiral anglais étant autorisé à faire davantage et à favoriser, s'il est possible, la séparation complète de la Sicile. On a dit que cette nuance existait dans les ordres donnés à leurs agens par les deux gouvernemens. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ce bruit; en tout cas, cette différence de vues serait très regrettable, car elle pourrait se reproduire en sens inverse en Lombardie, où la France aurait cette fois des intentions plus nettes et plus formelles en face de dispositions plus pacifiques de l'Angleterre. Il ne serait donc ni improbable ni désavantageux qu'une seule et même négociation embrassât les événemens de la haute et de la basse Italie, et que les cabinets de Paris et de Londres fissent disparaître, s'il y a lieu, les difficultés qui peuvent subsister encore dans leur manière de voir, en élargissant ainsi et en terminant d'un seul coup l'œuvre de pacification qu'ils ont entreprise d'un commun accord."

On lit dans le *Risorgimento* de Turin du 6 octobre:

"Nous recevons la communication suivante imprimée à Brescia par la délégation provinciale et adressée à l'avocat Labus, qui la tient lui-même du général Mazzuchelli:

"S. M. I., voulant faire le bien des habitans du royaume lombardo-vénitien, même au détriment de ses propres Etats, a accordé la médiation anglo-française sur les bases suivantes:

"1o. Liberté de la presse; 2o garde nationale; 3o fonctionnaires nationaux; 4o troupes nationales; 5o évacuation du royaume lombardo-vénitien par tous les soldats non italiens; 6o remise des forteresses; 7o administration séparée avec un vice-roi à élire parmi les deux fils de l'archiduc Régnier, Ernest et Sigismond; une contribution annuelle de 25 millions; résidence du vice-roi cinq mois à Milan et six à Venise; 8o visite chaque année de S. M.; 9o en cas d'invasion étrangère, secours de 100,000 hommes; mais, par réciprocité, le royaume lombardo-vénitien s'engagerait à fournir un contingent armé à la monarchie s'il était menacée."

—On écrit de Trieste, le 29 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Le vaisseau de guerre français le *Jupiter* a failli périr dans les eaux de Venise au milieu d'une tempête. Il a été sauvé par un bateau à vapeur autrichien. Les officiers autrichiens ont été invités à un banquet à bord du *Jupiter*."

ALLEMAGNE.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Breslau*:

"Les manifestes de l'empereur, relativement à la Hongrie, ont produit un immense effet et une grande agitation. La ville pourtant est tranquille. Partout des troupes partent pour se joindre au ban. Deux compagnies d'artillerie viennent de partir. Un grand camp est établi à Bruck, aux bords de la Leitha. Une compagnie d'artillerie en garnison à Pesth a refusé de marcher contre les Croates. Elle a été désarmée. Les proclamations du ban ont produit un très bon effet à Raab.

"Jellalich a déclaré qu'il venait en ami et non en ennemi. Les habitans de Raab ont arboré le drapeau blanc, et les paysans du landsturm ont rebroussé chemin pour rentrer chez eux.

"Du camp de Bruck, 3,000 hommes de troupes impériales sont partis pour Wieselbourg, pour se réunir avec les Croates, afin de dégager la route de Pesth. C'est le général Lederer qui commande ce corps. De Graetz, le feld-maréchal lieutenant Burits est parti avec 4,000 hommes, vers le Platensée, pour se joindre au ban. De la Moravie, 15,000 hommes partent pour envahir la Hongrie supérieure.

"Les troupes de Cracovie ont quitté subitement cette ville pour se rendre en Hongrie. Il n'est resté dans cette ville qu'une très petite garnison. Deux régimens ont également quitté Prague pour soutenir le ban."

Voici maintenant les dernières nouvelles données par un journal bien informé, le *Lloyd Autrichien*.

"Ni la victoire des Hongrois sur les Croates, ni la nouvelle que Jellalich est entré à Ofen ne se sont confirmées.

"Nous pouvons assurer d'une manière positive que ni le ministère hongrois ni le ministère autrichien n'ont reçu aucune nouvelle de ce genre, et qu'on est, depuis deux jours, sans nouvelle officielle du théâtre de la guerre. En revanche, nous apprenons d'une source certaine que le 30 septembre, Jellalich, avec le gros de son armée, a fait un mouvement dans la direction de Boernesar, et qu'au départ du dernier courrier de Pesth, 1er octobre, il n'était éloigné d'Ofen que de quelques lieues.

"C'est cette position qui a engagé l'armée hongroise à se retirer vers Pesth, fait confirmé par la *Gazette de Pesth*."

Il résulte d'une correspondance hongroise insérée dans la *Gazette d'Augsbourg*, que le meurtre du comte Lemberg a été décidé par les radicaux de la diète, qui ont fait distribuer des faulx dans ce but. Le meurtre accompli, les mêmes hommes ont fait arrêter les meurtriers armés par eux.

Le mouvement hongrois, dit le même journal, est un mouvement ochlocrate. La bourgeoisie et une grande partie de la noblesse sont terrorisées. Le jugement du comte Zichy est un second meurtre. Ce malheureux a été jugé, condamné et pendu par un tribunal de paysans, dont quelques uns étaient déguisés.

RUSSIE.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 29 septembre:

"Le choléra est sur le point de s'éteindre à Saint-Pétersbourg. Avant-hier, il y a eu seulement 3 nouveaux cas de cette maladie et 7 décès. Le nombre des cholériques qui se trouvent encore en traitement dans notre capitale n'est que de 108."

ESPAGNE.

"Hier et aujourd'hui, dit le *Fomento*, on a beaucoup parlé d'une conspiration carlo-républicaine, ourdie à Barcelone; effectivement on en a découvert une, et le président du comité et plusieurs conspirateurs sont en prison. La conspiration recevait directement ses ordres de Cabrera et d'Ametller (D. Narciso), nommés tous deux, à ce qu'il paraît, capitaines-généraux de Catalogne. Le but de la conspiration, qui agissait de concert avec les clubs révolutionnaires de Perpignan et de Toulouse, consistait à s'emparer de quelques places fortes et à les remettre à Cabrera. Les arrestations des conspirateurs ont été opérées sans aucun mouvement de la part de la ville. Quatre bataillons de chasseurs protégeaient les actes de l'autorité dans cette circonstance."

PORTUGAL.

Le gouvernement portugais est toujours en butte aux plus vives attaques. Le journal *O Estandarte*, après avoir peint en traits des plus sombres l'état actuel de l'Europe et celui de la France en particulier, laisse à penser que les questions sociales vont aussi s'agiter dans la péninsule. En présence de ces grands événements, dit-il, le ministère Saldanha n'en retire aucun enseignement. L'expérience ne lui sert de rien; il ferme les yeux à la lumière.

Comme si nous n'étions pas à la veille d'une crise sociale, il laisse à l'abandon les travaux reconnus d'utilité publique, et laisse les ouvriers sans emploi pour que la faim les pousse à une révolution. Il multiplie les injustices dans la magistrature, les passe-droits dans l'armée, ne s'entoure que de vampires et croit que tout va pour le mieux. L'illusion ne sera pas longue; mais, Dieu veuille que le désenchantement ne soit pas terrible!

Chronique Locale.

ENQUÊTE.—Une enquête a été tenue hier sur le corps d'un homme blanc qui a été trouvé noyé dans le fleuve vis à vis la Monnaie. Ses vêtements décèlent un homme du monde. On a trouvé sur lui un reçu du navire York, fait au nom de John Coale, pour une malle marquée C. H. P., et un morceau de papier froissé portant l'adresse de Henry Pearson, Broomfield street, Boston. Ses habits et une épinglette sont déposés chez le coroner. Le verdict rendu par le jury est, trouvé noyé.

RECORDER GENOIS.

VAGABOND.—Joseph Laoux a été envoyé devant la 1re Cour de District comme vagabond incorrigible.

VOL.—Wm. Harney, arrêté pendant qu'il introduisait sa main dans la poche d'un homme ivre couché sur la Levée, a comparu hier devant cette Cour, et a été envoyé en prison attendre son jugement.

RECORDER BALDWIN.

RECEL.—Mary Sinclair, accusée par Peter Miller d'avoir recélé dans sa demeure, rue Girod, un matelas qui lui avait été volé, a été arrêtée hier soir.

ASSAUT ET BATTERIE.—Mary Glenn, accusée d'avoir assailli et battu Mme Melville, a comparu hier devant cette Cour, qui a renvoyé cette affaire devant la Cour du 1er District.

ABUS DE CONFIANCE.—Stanford, agréé dans la Seconde Municipalité pour accusation d'abus de confiance, a été remis à la police de la 1re Municipalité où la déposition porte que le crime a été commis.

RECORDER SEUZENEAU.—A la requête de J. B Tramp, cette Cour a accordé un warrant pour faire une visite domiciliaire chez Michel Kullman, demeurant à l'encoignure des rues Mazan et Levée, où on supposait que des outils, qui lui avaient été volés, étaient recélés. Le lieutenant Farrar, chargé de faire cette visite, y a en effet trouvé les objets réclamés.

Les amis et connaissances de feu M PROSPER TROUARD, sont priés d'assister à son service funèbre qui sera célébré à la cathédrale, lundi prochain 6 courant, à 8 heures 1/2 du matin.

De la part de ses Enfants.

CAFE CONTI.—Nous appelons l'attention du public sur l'établissement ouvert par M. J. N. Longhi, rue Conti No 26, à l'Hôtel Conti, entre Chartres et Vieille-Levée. Il est difficile de trouver mieux dans ce genre, et l'urbanité de ce monsieur ainsi que ses rafraîchissemens ont une réputation d'autant mieux méritée qu'elle n'est point le fruit des réclames de la presse, ni le produit de puffs exagérés si communs dans ce pays. Du reste, M. J. N. Longhi n'en est pas à son apprentissage, et l'on doit se rappeler qu'il appartient à une famille dont la réputation justement célèbre retentit aujourd'hui sur les deux continents.

On doit se souvenir que le propriétaire du Café Conti est le neveu de M. Delmonico, l'heureux possesseur d'un des plus beaux établissements publics de New-York, qu'il doit autant à son habileté administrative qu'aux soins et aux attentions dont il s'est toujours montré prodigue vis-à-vis du public. Nous voyons avec plaisir que son neveu marche dans cette voie, et nous ne doutons pas qu'il n'atteigne un jour à la réputation et à la fortune de son oncle, ce que nous lui souhaitons de tout notre cœur.

4 nov—3

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Abby Pratt, Shaw, pr Liverpool.
Magnolia, Gray, pr le Havre.
Henry Ware, Mason, pr Liverpool.
York, Werner, pr Liverpool.
Goelette Fairy, Prezas, pr Matagorda.

ARRIVÉS.

Navire Element, Prince, de Boston.
Barque Kirkwood, Martin, de Baltimore.
Washington, Keating, de Boston.
Brick Cariboo, Anderson, de Bath, Maine.
Globe, Tilton, de Malaga.
Mecanic, Thorndike, de Sisal.
Goelette Tom Hicks, Kufar, de Calcasieu.
David Moss, Rowe, de Pascagoula.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
Amaranth, Atchinson, de St-Louis.
Kansas, Bennett, de St-Louis.
Marengo, Brenham, de Skipwits Landing.
Uncle Sam, Budrance, de Tunica.
Rowena, Jewett, de St-Louis.
Die Vernon, Henry, de la Balize.
American Eagle, Atkinson, de Pittsburg.
Niagara, Cox, de St Louis.
Lena, Fairchild, de Bayou Sara.
Belle Créole, Champonier, de Bayou Sara.
Bisha, Landry, de Bayou Sara.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
Princess, Dickinson, de St Louis.

Au bas du fleuve et montant.

Bricks Vandalia et Chinchilla.
Une barque dont le nom est inconnu.

MEMORANDA.

Le brick Harriet parti de la Nouvelle Orléans pour Sisal, est arrivé à ce port le 29 du mois dernier.

NEW-YORK, 23 octobre—Arrivés, barque Louisiana, (de la Nouvelle-Orléans) de la Havane; navires Memphis, Dolard; Callender, Nasch; St. Mary, Bisset; Union, Jones, de la Nouvelle-Orléans; pasti, navires Elizabeth Ellen, Tyler; J G Costar; Caledonia, Brander, Cotton, pour la Nouvelle-Orléans; 25, arrivé, navire Matoka, Sampson, de la Nlle-Orléans.

BOSTON, 21 octobre—Expédiés, navires Rockall, Hiler; Ontario, Cheever; Carolus, Stover; Herbert, Hallett, pour la Nlle-Orléans; 23, arrivé, Athens, Chase, de la Nouvelle-Orléans; expédiés, navires Reliance, Somers; 24, Duedemona, Emerson; Geo. Thatcher, Frohman et barque Mariel, Bryant, pour la Nlle Orléans.

PHILADELPHIE, 23 octobre—Expédiés, barque Floyd, Pedrick, pour la Nouvelle-Orléans; 24, arrivé, navire Lucas, Outerbridge, de la Nouvelle Orléans.

PORTLAND, 20 octobre—Expédié, navire Rowland, Norcross, pour la Nlle-Orléans.

THOMASTON, 13 octobre—Partis, bricks Gen Taylor, Libby, et Thos. Edward, Watts, pour la Nlle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.
Hibernia pour Boston, Samedi 21 Octobre
D'AMÉRIQUE.
Hibernia de Boston, Mercredi 15 Novembre

Monsieur l'Editeur.

Veuillez annoncer M. CHEVALIER JUMONVILLE comme candidat à la place d'Alderman du septième district représentatif, dont l'élection aura lieu le 11 novembre, en remplacement de M. Dupré, démissionnaire.

UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer M. OCTAVE DE FLEURIEU, comme candidat à la place d'alderman du Septième District Représentatif dont l'élection aura lieu le 11 novembre, en remplacement de M. Dupré, démissionnaire; et qu'il sera soutenu par les NOMBREUX AMIS.

Champagne et Cosmetics.—176 [illegible] navires Pharsalia et Martha J Ward, assortiment de première qualité, à vendre par FROST & Co, 19 rue des Magasins. 6 oct

COTON.—Les Indian Heads et Lawrence en débarquement du navire Diana de Boston: 20 balles coton écru Indian Heads. 20 do do do Lawrence. A vendre par McDOWELL & PECK, [illegible] Gravier. 9 oct

AVIS AUX MARSHALLS ET DÉPUTÉS MARSHALLS.

Les différens clubs s'arrêteront à deux îlets au moins de la rue du Canal en s'approchant du point où leurs divisions respectives doivent se former, et le chef de la division à laquelle ils appartiennent leur assigneront la place qu'ils doivent occuper d'après le programme.

Les clubs ne devront pas se concentrer rue du Canal pour former les divisions, excepté ceux qui composent la première division.

Dès que les divisions seront formées, le député-grand-marshall de chacune d'elles fera au Grand-Marshall un rapport verbal sur l'étendue qu'occupera sa division.

S'il est nécessaire, pour la répartition des divisions, de changer la position de l'un des clubs, le général Tracy, de la seconde division, désignera aux hommes à cheval la nouvelle place qu'ils doivent occuper, et le Grand Marshall désignera leur nouvelle place aux hommes à pied.

Les Marshalls et leurs députés veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'intervalle dans les rangs; ils ne devront pas permettre non plus, sous quelque prétexte que ce soit, que les colonnes soient rompues.

Les enfans et les Longues de couleur seront exclus de la procession, à moins que les premiers ne soient accompagnés de leurs parens.

La colonne, lorsqu'elle se mettra en marche, occupera le milieu de la rue.

Le comité d'arrangemens et le parti en général espèrent que les personnes faisant partie de la procession ne prendront pas garde aux cris que nos adversaires politiques pourraient pousser sur le passage du cortége, et que chacun fera tous ses efforts pour maintenir la paix et le bon ordre.

Les clubs se réuniront à six heures; les divisions se formeront à sept heures, et la procession se mettra en marche à sept heures un quart.

F. H. WOOD,
Grand Marshall.
4 nov

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 3 novembre 1848.

COTON.—Reçu, depuis le 27 octobre, de toutes provenances, 24,894 balles. Exporté, pour Liverpool, 24,336; Glasgow, 1,310; Havre 3,709; Rotterdam, 804; Anvers, 1,751, Barcelone 346; Havane, 85; Vera Cruz, 188; Boston, 1,191 et New-York, 494; ensemble 37006 balles; ce qui laisse ce jour y compris le coton sous vergues et non expédié du jour, un stock de 81,894 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848,		37,491
Arrivé durant la semaine........	24,892	
Arrivé antérieurement..........	142,591	
		167,493
		204,984
Expédié durant la semaine.....	37,006	
Expédié antérieurement.........	86,084	
		123,090
Stock en main ce soir		81,894

La demande continue à être assez active. Les transactions de la semaine ont comme suit: Samedi 1500 balles, lundi 4,000, mardi 3,000, mercredi 1,600, jeudi 1,600, et hier, vendredi 5,000 balles, portant en tout les ventes de la semaine à 16,750 balles. Les nouvelles peu favorables de Liverpool ont fait sentir leur influence sur notre marché, et les affaires qui ont eu lieu pendant les trois premiers jours de la semaine, ont été faites à une baisse de ¼ c. Depuis cette époque, le marché n'a subi aucun nouveau changement, et les prix sont très fermes au cours. La demande a eu lieu en partie pour l'Angleterre, mais quelques lots ont été pris pour la France, l'Espagne et le Nord. Nous réduisons nos cotes de ¼ c. sur les qualités middling @ middling fair et répétons nos anciens prix pour les autres qualités.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inférieur	4	@ 4¼
Ordinary	4¾	@ 4⅞
Middling	5	@ 5⅛
Good Middling	5¼	@ 5⅜
Middling Fair	5½	@ 5⅝
Fair	6	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC.—Arrivé depuis le 27 du mois dernier, (rien); expédié dans le même temps pour Liverpool, 383 boucauts; Anvers, 50 et Boston, 137, donnant une réduction du stock de 630 boucauts, et laissant en main y compris ce qui est sous vergues des navires non expédiés, un stock de 10,645 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1848		14,854
Arrivé durant la semaine........	00	
Arrivé antérieurement..........	2,462	
		2,462
		17,316
Expédié durant la semaine.....	630	
Expédié antérieurement.........	6,041	6,671
Stock en mains et sous vergues.		10,645

Ce marché a été très peu animé, cependant les détenteurs sont parvenus à conserver les prix de la semaine dernière, et les quelques transactions qui ont eu lieu ont été faites à un cours bien fermé. Les ventes s'élèvent à 60 boucauts.

SUCRE ET MELASSE.—Les arrivages ont été comparativement faibles, et n'excèdent pas 1,734 boucauts. Les prix sont à peu près les mêmes, nous répétons nos cotes de la semaine dernière, savoir: ordinary 3 @ 3¼; fair 3⅜ @ 3⅝; fully fair @ prime 4 @ 4⅝ c la liv. Les ventes s'élèvent à 1,800 boucauts. La demande de la mélasse a été active, et les arrivages assez considérables, ceux-ci comprennent 2,800 barils, et les ventes 2,600 barils. Les prix ont été bien soutenus, et la semaine se clôt ferme à 22¼ @ 23 c; [illegible] légère hausse sur ceux de la semaine dernière.

FARINE.—Les arrivages [illegible] rables que la semaine dernière [illegible] l'exportation a commencé [illegible] sont autorisés d'environ [illegible] tes de la semaine s'élevant [illegible] les prix courants ont été $4 50 @ [illegible] ment de la semaine, mais depuis [illegible] tous jours ils sont montés à $5 pour l'Illinois et Missouri, et 5 12½ @ 5 25 le baril pour marque de choix.

CÉRÉALES.—La demande de maïs pour l'Angleterre est toujours très active, mais les arrivages ayant diminué, les transactions sont moins considérables. Les ventes de la semaine sont de 25,000 sacs faites à 55 et 58 c, la plus grande partie à ce lieu à 57 c le boisseau. Nous remarquons une vente de 21,000 boisseaux de blé @ $1 00, ce qui est une hausse. L'avoine vaut 28 @ 32 c le boisseau, suivant la qualité. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente de farine de maïs, le cours nominal est $3 le baril.

GRAISSE.—Les nouvelles peu favorables de la Havane ont fait baisser cet article sur notre place, mais ont donné un caractère plus actif à la vente. Les transactions de la semaine s'élevant à 3000 barils prime 7¼ @ 7¾ et environ 600 barils à 6½ pour No 2, et 6¾ @ 7¼ c la liv pour la première qualité. Les achats principaux ont été faits pour la Havane.

BEURRE ET FROMAGE.—Ces articles ne se sont point améliorés, les ventes sont peu importantes, et les cours sont à peu près les mêmes, savoir: bon beurre de l'Ouest 18 @ 18½; fromage 7 @ 8 c.

RIZ.—Les quelques ventes qui ont lieu se font à 4 et 4¼ c pour riz de l'ancienne récolte; le riz de la nouvelle vaut 4¼ c la liv.

CAFÉ.—Les transactions en café de Rio ont été peu importantes. Il s'est vendu environ 3000 sacs, inférieur 6¼, 1re qualité, nouvelle récolte 6 @ 6¾ c la liv.

WHISKEY.—La demande est presque nulle, et les quelques ventes qui ont lieu se font à 20 c pour le rectifié; on pourrait acheter au dessous de ce prix en prenant de grandes quantités.

PORC.—Ce marché est encore plus languissant que par le passé et les prix ont une nouvelle tendance à la baisse. Les quelques ventes de détail qui ont eu lieu ont été faites aux prix suivants: mess $10 25 @ $10 50, prime $8 50 @ $8 75. Par lots considérables on peut avoir le mess à $10 le baril. Le stock à l'inspection était le 1er courant, de 5,855 barils, dont 3,985 mess, 429 M. O. et 908 prime.

BŒUF.—Le stock de ce marché est réduit à 20 barils ou demi barils. Avec un approvisionnement aussi réduit on ne peut donner des cotes que nominales, mess $14 @ 16 le baril, prime $13

LARD SALÉ.—Cet article est extrêmement plat, et les cours sont tout à fait nominaux, plats cotes et épaules 4 @ 4½ la liv de l'Ouest; les jambons se vendent un peu plus facilement, jambons ordinaires 7 @ 8¾ c; enveloppés et paniers au sucre 9 @ 12 c la liv.

SEL.—Environ 26,000 sacs qui sont arrivés de Liverpool et ont été vendus cette semaine, la plus grande partie à des conditions qui ne sont pas devenues publiques, ce qui indique une baisse. Le cours en magasin est $1 30 pour le fin, et $1 15 le sac pour le commun livré.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—Ce marché est dans une inactivité presque complète, les ventes de la semaine s'élèvent à environ 1000 pièces ou rouleaux. La toile vaut 17 @ 17½ c la pièce, et la corde 7½ @ 8¼ c la liv. Les cotes en dedans ne sont guère payées que pour obtenir du terme.

CHANVRE ET PLOMB.—Il ne s'est rien fait sur ces marchés, depuis plusieurs semaines.

SACS EN PITRE.—Le cours a baissé, 60,000 sacs ont été vendus 11½ @ 11¾ c en paquets et 12 c en balles.

CHAUX.—La chaux de Thomaston s'est vendue au comptant et en lots de détail de 90 c @ $1.

FOIN.—Il s'est vendu de 1000 @ 2000 balles de $15 @ $23 d'intérieur du Nord à première qualité de l'Ouest.

SUIF.—Le cours établit 7½ @ 8 c la liv. sur la livraison.

BLANC DE BALEINE.—La demande est peu active. Le Nantucket et New-Bedford valent 31 @ 34 c; Etoile et Adamantine 23 @ 23½ la liv.

CHANGE.—Les affaires ont été très limitées; les cours sont comme suit: Sterlings 6¾ @ 8½ pour 0/0 de prime; francs 5 20 @ 5 30; traites sur New-York à 60 jours 1¾ @ 1½ p 0/0 d'escompte.

FRET.—Le fret est ferme, mais aucune hausse n'a eu lieu, six ou sept navires ont été engagés pour Liverpool à 15/32 d. pour coton et 10½ d pour maïs. Deux navires français ont été engagés pour le Havre à 7/8 c pour coton. Le cabotage n'a pas varié.

Veritable occasion

J. FEYTEL, horloger bijoutier, rue de Chartres, encoignure Conti, a l'honneur d'informer le public que voulant écouler son stock pour la fin de l'année, il vendra jusqu'à cette époque au PRIX COUTANT et pour du comptant, les marchandises suivantes:

Montres d'hommes;
do de dames;
do. anciennes anglaises.
Et aussi un grand assortiment de montres en or et en argent.
Pendules de divers modèles.
Un grand choix de bijouterie consistant en:
Chaînes de montres, broches;
Bracelets, épingles, boutons.
Et une infinité d'autres objets de fantaisie de plus nouveau et du meilleur goût.
Argenterie, savoir:
Couverts en argent;
do à filets;
Cuillers à café;
do à soupe.
Les personnes qui voudront bien visiter son magasin seront convaincues que les prix auxquels sont cotés les objets ci-dessus sont réellement les plus bas, et qu'ils constituent une véritable occasion.
J. Feytel continue, comme par le passé à appointer tous ses soins aux réparations et rhabillage de montres, pendules, &c. &c.

Aux Habitans.
500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier, le sucre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, [illegible] rue St-Louis, au Marine Yard.

CHAUX sur la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES.

ASSEMBLEES.

GIMBLET RANGERS.
Rally—Rally—Rally!

Tous les membres de cette Compagnie sont requis de s'assembler ce soir, à 6 heures, complètement équippés, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, où les Grands Marshals formeront leur rang.

CLUBS DE TAYLOR & FILLMORE,
De la Troisième Municipalité.

Les divers Clubs de la Troisième Municipalité, formant la sixième division, s'assembleront sur la Place Washington, ce soir, samedi 4, à six heures, à l'effet de se joindre à la Procession à la rue du Canal.

JAMES KATHMAN,
Député Grand Marshall, 6e division.

ITALIANO
ROUGH AND READY CLUB.

Tutti gli Italiani in favore della nominazione del General Taylor per presidente et Fillmore vice-presidente degli Stati Uniti, sono invitati di radunarsi sabbato prossimo il 4 di questo mese, alle ore sei in punto della sera nella strada Jefferson dal sign. Giuseppe Lanata all'ogetto di concorrere alla manifestazione di quella sera.

Per ordine del presidente,
GIUSEPPE LANATA.
PHILIPPE VIDICI, Secretario.

ATTENTION!!
FILLMORE RANGERS DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Vous êtes prévenus qu'il y aura une grande procession illuminée qui aura lieu samedi prochain 4 du courant. Vous êtes invités à vous réunir encoignure Vieille-Levée et St-Louis à 6 heures et demie du soir pour nous rallier à nos frères de la seconde et nous mettre ensuite à la disposition du grand marshall du jour.

Ralliez-vous Républicains (are et mane recedes—Ralliez-vous sous notre Bannière, vous tous: créoles, citoyens d'origine française et vous aussi citoyens naturalisés de quelque nation que vous soyez, amis de l'ordre et de la tranquillité publique; unissez-vous à nous et qu'avec le mot d'ordre aujourd'hui comme toujours

LIBERTÉ ET AMITIÉ,

votre présence dans nos rangs sera une protestation contre la philantropie de Cass et contre Butler le diffamateur des Créoles et des Français.

La musique des Jagers nous précédera dans la procession.

Le navire EQUITY, de Boston, est en déchargement vis-à-vis la presse [illegible]. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et périls.

L. H. GALE,
98, rue Commune.
3 nov

Le navire VISTULA, capitaine Howes, de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue de l'Hôpital. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours et de recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.

A. CARRIERE,
94, Vieille Levée.
3 nov—3

Le navire paquebot WABASH, capt. Framan, de New-York, est en déchargement au wharf vis à vis la maison triangulaire. Les consignataires sont requis de faire recevoir immédiatement leurs marchandises sur la Levée; dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

JOHN O. WOODRUFF & Co.,
93 et 95, Magasins.
3nov

Compagnie de Carabiniers suisses.

SOCIETE SUISSE MUTUELLE ET DE BIENFAISANCE.

TOUS les Suisses résidant à la Nouvelle Orléans sont invités d'assister à une Assemblée générale qui aura lieu jeudi, le 9 courant, à 7 heures du soir précises, à la Salle d'armes de la Compagnie des Carabiniers suisses, No 39, passage de la Bourse, entre les rues de Louis et Conti.

Par ordre du Comité,
FURRINGER, Secrétaire.

P. S.—Monsieur F. Peschier, Consul suisse, assistera à l'Assemblée. 4 nov

Cornet à Piston.

A VENDRE un magnifique et excellent CORNET A PISTON, en maillechort, garni en cuivre rouge ciselé, avec deux embouchures en argent et un étui en racine de buis. Prix $40. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 nov

UN jeune homme, connaissant bien la tenue des livres, la correspondance, le français, l'italien et un peu l'anglais, aimerait obtenir un emploi dans quelque bureau ou quelque maison de commerce. [illegible] S'adresser à M. J. N. Longhi, No 26, rue Conti. 4 nov—6t

SECONDE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1684—Dans l'affaire de l'intervention de veuve Guttwalt.

DECRET.

La cour ordonne, adjuge et décrète que ladite Catherine Inzon, veuve Guttwalt soit déclarée non compos mentis et pour cette raison incapable de gérer ses affaires.

Il est en outre ordonné que ce jugement ait force et effet à partir du 18 août 1848, que Theodul Verret soit nommé curateur de ladite interdite en se conformant aux formalités voulues par la loi, et que les frais soient payés des biens de ladite veuve Guttwalt. Jugement rendu le 23 et signé le 31 octobre 1848.

4 nov—3 (Signé) E. A. CANON, juge.

A VENDRE, par le soussigné, les marchandises ci-dessous, reçues directement d'Italie:
4 pièces velours de soie noire
100 douzaines cravates d'Italie.
[illegible] d'ouvrages de soie véritable.
50 [illegible] de soie assorties.

D. LANATA.
4 nov No 8 et 10, rue Jefferson.

A Vendre, en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux.
20 barriques vin rouge ordinaire.
20 barils vin blanc Haut-Sauterne.

En Magasin:
Un assortiment de vin de Médoc, qualité supérieure.
100 caisses absinthe Pernod, Brunelon & Co.
100 caisses vin rouge Pauillac.
150 do vin blanc Haut Sauterne, en grandes et 1/2 bouteilles.
Par PONCET Fils,
4nov 19, Conti, entre Chartres & Levée.

J. E. LOBRE & CO.,
MAGASIN DE MERCERIE ET BAZAR DE LA RUE DE CHARTRES.
84 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

LES dames sont respectueusement informées que nous recevons actuellement notre approvisionnement pour l'hiver, de Merceries et de Marchandises de fantaisie et jouets d'enfans; ces articles complèteront notre grand assortiment. Nous appelons l'attention des dames sur le joli choix de guimpes, boutons, franges, fil, galons, rubans en soie, aiguilles, canevas, soie à broder, colliers, glands et en soie, bourses en velours [illegible] grande variété de peignes [illegible] etc. Poupées et jouets de [illegible] nov

PORTER DE LONDRES et Bière d'Ecosse.—100 barriques Porter de Londres et Bière d'Ale, en pintes et quarts de pinte, à vendre par A. ROSE.
3 nov—3f 96, Bank Place.

EN débarquement du navire Florida, de la Havane:
44 balles tabac de la Vuelta de Abajo, à vendre par J. & J. TARDOS,
3 nov 15, rue Conti.

A VENDRE pour clore diverses consignations:
300 caisses vin rouge St-Julien; 100 do do Margaux; 100 do do do St-Estèphe; 30 do do Léoville; 25 do do 31/2 bout 30 do; 50 barriques vin rouge, St. Estèphe. Margaux Lafitte; 20 demi pipes eau de vie, 4me preuve; 20 quarts pipes do do ayant droit au drawback; 8 do vieux cognac 1819; 30 caisses prunes à l'eau de vie; 100 do fruits assortis do; 130 caisses cerises; 20 caisses absinthe suisse; 25 paniers vin de Champagne; 30 caisses eau de fleurs d'oranger; 10 barils vinaigre, par VIC. MAIGNAN,
3nov 37, St. Louis

THOMAS C. PAYAN & Co.
Manufacturiers et Marchands d'habillements en gros et en détail, No. 10, rue du Canal, bâtisse Paulding, entre les rues Chartres et Vieille Levée.

NOUS venons de recevoir un des de notre assortiment de linge fait, par les navires Manchester, Guerance, Palestine, Crescent City et Pajeos, les marchandises d'automne suivantes, que nous offrons de vendre à très bas prix, pour du comptant ou papier équivalent:

MARCHANDISES DE PLANTATION—Kerseys, Lindseys, laine mélangée, couvertes grises, blanches, vertes et brunes; draps pilote bleu et noir; pardessus, paletots, sacs, jaquettes; des pantalons de toutes les couleurs et de toute les qualités, pantalons en satinet noir, mêlé et fantaisie; gilets croisés, noirs et mélangés; flanelle blanche et rouge unie, hickory unis et rayés, pour matelots, cotons blanc et écru, chemises et caleçons en toile et en calico.

POUR LA VILLE ET LE COMMERCE DE LA CAMPAGNE—*Habits, de fantaisie*, Pardessus du, Paletots sacs, et habits de bureaux, Frockets, Cerro Gordo, l'Orsino, toutalier ou habits d'affaires, etc. etc. Redingotes et habits.

ETOFFES—Draps noir, vert, brun, bleu, bronze, français, anglais, allemands, et américain; draps castoris étrangers et du pays, drap de Sedan et de Sennat.

PANTALONS unis et à fond croisé, guêtres avec sous-pied, do rame sous-pieds, casimir et cuir, laine à-côtes, casimirs unis et de fantaisie, satinets unis, mélangés et de fantaisie, casimir unis et mélangés, du bleu de ciel.

GILETS.—Genre. Gilet droit, collet rond, nouveau genre, croisés, à la Robespierre do., dans les étoffes suivantes: casimir noir et fantaisie, cachemire brodé, satin noir et fantaisie, [illegible] et de valence, mérinos noir, écossais et laine à carreaux.

Un assortiment de manteaux d'homme, sacs, paletots et redingotes en drap noir pour enfants; Rayures de rouennerie, casimir d'Allemagne, Fainelle et Ranelle; gilets en satin, drap, cachemire et velours. Un grand assortiment de chemises de coton, [illegible] en toile, flanelle blanche et rouge [illegible] de flanelle, gilets et caleçons [illegible] [illegible] [illegible] Cravates et mouchoirs [illegible] [illegible]

Les planteurs et les marchands sont respectueusement invités à venir visiter les marchandises ci-dessus avant d'acheter ailleurs.
3 nov THOMAS C. PAYAN & CO.

10 piastres de récompense.

PARTI marron le 12 octobre dernier le nègre ROBERT, [illegible] [illegible] A. VALLERY.
3 nov—5 Rue Champs-Elysées et Bons-Enfans

MADAME MACÉ

A l'honneur de prévenir les dames que [illegible] [illegible] ses marchandises d'hiver. [illegible] Paris [illegible] Madame Macé demande aussi un atelier de couture pour la confection des robes, manteaux, mantelets, &c.

On demande plusieurs ouvrières.

No 26, rue de Chartres, encoignure Douane
4nov—7

F. FYRER.

MME FEYER a l'honneur de prévenir les Dames, qu'elle ouvrira lundi, 6 novembre, un assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE, telles que Capottes et Chapeaux pour Dames et Enfants, Cachemires unis, imprimés et écossais, Mousselines de laine, do. petit desseins pour enfant, Foulards pour robes, do de l'Inde imprimés pour robes, mantelets glacés et unis, lingerie fine, &c. 3 oct

Mme. ANGELINA, bien connue [illegible] [illegible] [illegible] ses Cours de [illegible] [illegible]

ON demande pension dans une Famille Créole ou Espagnole

S'adresser à B
31oct—6t Boîte G. bureau de Poste.

A LOUER.

UN grand magasin et plusieurs appartements, avec jardin, cuisine et [illegible], rue Ursulines. No. 85. 31oct

ON demande à louer deux NEGRES de 20 à 25 ans, pour travailler dans un atelier de cette ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 oct

A LOUER A BAIL

UNE MAISON double à trois étages, située dans le Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, ayant:
Au rez de chaussée deux magasins;
Au premier étage, deux chambres à coucher avec cabinets; chambre à bain, et deux bureaux;
Au second étage, deux chambres à coucher avec cabinets, salon et salle à manger avec office;
Vaste grenier, chambres de domestiques, cuisine, &c. &c.
Le tout en bon état et pourrait être livré immédiatement.
On louerait séparément les magasins du rez de chaussée à $800, et les étages supérieurs à $1,000.
S'adresser aux bureaux ou à
W. MUSSON,
31oct Banque des Citoyens.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
Dirigée par Mme GRANET.

CET pensionnat, un des plus anciens de la Nouvelle-Orléans, est toujours situé rue Bienville, 86, entre Royale et Bourbon.
Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.
Les cours dans les diverses branches de l'enseignement y sont également poursuivis en anglais et en français, et toutes les classes sont en plein exercice. 21oct—3m

RECU par navire Jacques Laffite, du Havre, et en vente chez VICTOR HEBERT, libraire et marchand de papier peint, 140 rue de Chartres:
Les médicaments suivants de F. V. Raspail, préparés par COLLAS, pharmacien de M. RASPAIL à Paris:
Eau sédative, première qualité,
[illegible]
Pommade camphrée,
Poudre, alcool camphré, vinaigre do,
Poudre de camphre,
Cigarettes de camphre, huile camphrée, etc.
Et en général tous les médicaments préparés selon la formule de M. Raspail.
Aussi quelques livres contenant la pharmacie complète de Raspail. 31 oct

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
Librairie de VICTOR HEBERT,
140, rue de Chartres.

RECU par le navire Jacques Laffite, du Havre: Histoire de France, Louis XIV et son siècle, Tasso (Cormenin), le livre des orateurs, Instructions pour le peuple, Livre des familles, Romans et Musée Histoire d'Angleterre, Barreau, Histoire de France, Bon Jardinier pour 1848, avec planches, Tasta, Education maternelle, Biographie universelle.

REVUE PITTORESQUE.

5ME ANNÉE de la Revue Pittoresque—Romans, contes, histoires, voyages, etc., par MM. Dumas, Scribe, Janin, G. Sand, Balzac, Karr, Gozlan, T. Gautier, Sue, G. de Nerval et A. Esquiros. Illustrations des premiers artistes. Un livraison de 48 pages par mois. Prix de la souscription $4 par an, payable d'avance. On ne souscrit que pour moins d'une année. VICTOR HEBERT, libraire, 31 oct 140 rue de Chartres.

C. M. SIMPSON, 28, rue Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de nouveautés, savoir:
Poults de soie changeants et glacés.
Soie cameléon.
Tarlatanes et mousselines pour robes.
Satin noir de différentes qualités.
Soie noire très large pour mantelets.
Satin noir, qualité supérieure.
Soie florence pour doublure.
Tissus élégants de laine et de coton les plus nouv.
Mantelets et visites reçus récemment de Paris.
Velours de soie et velours de différentes qualités.
Couvertures pour plantation, et différentes qualités.
Flanelles Anglaises, Françaises et Américaines.
Cotons et cotons drap.
Mouchoirs de fil et de coton, bas et chaussettes.
Toile et draps de lit.
Cotons de différentes qualités et largeurs, brins, &c. &c. &c. qui seront vendus à très bas prix chez C. M. SIMPSON,
31 oct 28, rue de Chartres.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—143 caisses en débarquement des navires T.B. Wales et York, à vendre par G. W. DUBBAR.
31 oct 38, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—351 caisses en débarquement des navires London et J. B. Wales, à vendre par J. C. ROSE,
31oct 20, rue de la Douane.

Instruments de Chirurgie, &c.

LE soussigné vient de recevoir de Liverpool des instruments fabriqués d'Evans, différents assortiments. Il a reçu également du Nord un assortiment complet d'instruments de chirurgie provenant des meilleures fabriques.
Bandages américains, français et anglais.
Seringues de toutes espèces avec ou sans boîte,
Cornets et récipients en verre.
H. BONNABEL.
20 oct 27, rue Tchoupitoulas.

Aux Cordonniers.

EN débarquement du navire Jacques Laffite, du Havre, et à vendre par les soussignés:
1 caisse contenant 20 douzaines veaux cirés
1 do do 25 do vernis de Nys & Co.
MARTIAL PEYRET & CO.,
27, rue St-Louis.

AU GRAND MARAIS.
Lazard frères.
Encoignure Chancalvo et Français, 3me Municipalité, et encoignure Carondelet, vis-à-vis de la place Washington—et Poydras, 2de Municipalité.

LE public est honorablement invité à venir examiner les articles suivants:
Coton blanc, de 4 à 10 c
Coton écru do
Indiennes do
Mousseline laine de 15 et au-dessus.
Alpacas, mérinos, mousseline de laine unie, noire et couleur.
Un très bel assortiment de calicots unis, rayés et à fleurs.
Etoffes à meubles, do à bas prix.
Un bel assortiment de toiles d'Irlande, nappes, serviettes et toiles de Paris.
Cotonnades assorties de 16 c. et au dessus.
Flanelles assorties pure laine.
Un grand assortiment pour tailleurs, de casimir, drap, satinette et tweed.
Couvertes laine et coton de $1 et au-dessus.
Mousselines blanches unies, rayées, chevrons et à fleurs.
Mouchoirs [illegible], grand assortiment.
Mouchoirs [illegible]
[illegible]
Bas et [illegible] bas prix.
Un grand assortiment de dépilades.
Enfin un assortiment général de marchandises sèches qui seront vendues à prix réduits et en demande. Vous êtes donc invités à visiter les magasins avant d'aller ailleurs. 28 oct—3m

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.
DUCHET & LAGLADE,
Rue St-Louis, No 14.

FABRIQUENT toutes sortes de chaudronnerie, appareils distillatoires et pompes.
Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, ustensiles pour bains, ustensiles pour confiseurs et pharmaciens, appareils, balances, poids, et boutons de toutes dimensions. Tous les ordres seront promptement exécutés.
30 oct—1 ap

J. J. ALBERT,
No. 20, Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Windsor Castle et [illegible] un grand assortiment de CHAPEAUX FRANÇAIS de dernier goût. Il offre à vendre, à des prix très modérés, en gros et en détail, les articles suivants:
Chapeaux de castor, soie, velours, pour hommes.
do de Pio IX.
do do avec garnitures, riches de [illegible]
[illegible]
Chapeaux [illegible] pour dames.
Casquettes de velours de [illegible]
do drap pour hommes.
do de velours pour enfants et enfants.
AUSSI:
Un grand assortiment de bonnets grecs en velours, brodés, or et argent, &c. &c. 30oct—1f

EN débarquement du navire Jacques Laffite, du Havre:
2 caisses bas gris, pour femmes,
1 do do écrus pour enfants,
2 caisses indiennes Gros Oeiller, Roque & Co.,
3 do mouchoirs laine et cachemire d'Ecosse,
2 caisses bonnets cachemire et laine,
10 do [illegible]
6 caisses gants chevreau,
A vendre par H. DE COSSE & RIPLAER,
31 oct [illegible]

EAU DE COLOGNE Jean Marie Farina
2 caisses eau de Cologne, qualité supérieure, à vendre par H. DE COSSE & RIPLAER.
31 oct

VEAUX CIRÉS.—[illegible] en débarquement du navire Jacques Laffite [illegible], par H. DE COSSE & RIPLAER,
31 oct 61, Magasins.

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du samedi, 30 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N.B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

Prospectus du Pictorial Advertiser de la Nouvelle-Orléans.

LA population croissante de notre ville et l'agrandissement de son commerce avec l'intérieur, nous a donné l'idée d'établir un livre d'annonce qui, abondant les moyens de publicité, deviendra très utile au commerce. En conséquence nous avons l'intention de publier un ouvrage sous le titre de PICTORIAL ADVERTISER, destiné à recevoir des avis et annonces et imprimé avec [illegible] et tout le soin possible.

Ce livre sera élégamment relié; les avis seront imprimés sur du papier de différente couleur et avec des vignettes de différents genres.

La page du titre sera ornée d'une vue de la Nouvelle-Orléans, et il y aura en outre une carte de la ville avec le nom de toutes les rues et des places publiques, destinée à servir de guide aux étrangers qui visitent la Nouvelle-Orléans.

Les livres du PICTORIAL ADVERTISER seront remis gratis.

Chaque abonné payera suivant la dimension de son avis et l'ouvrage sera distribué gratis. Un exemplaire sera déposé dans tous les lieux publics, hôtels, &c, et à bord des steamboats, ou navires faisant les voyages réguliers de ce port. Il sera également envoyé par la poste dans les principales villes sur le fleuve, ainsi que dans les Etats voisins. Sa distribution ne se fera pas jusqu'à un certain point guidée par la volonté des personnes qui le patronisent.

Ce livre offrira un moyen de publicité très avantageux; sa belle apparence excitera la curiosité de tout le monde, et les avis qui seront ainsi insérés pourront être lus [illegible] dans cet ouvrage [illegible].

Des exemplaires de ce livre ont eu un grand succès dans les villes du Nord, espérons que le même résultat [illegible] ici, où les transactions commerciales deviennent un champ plus vaste. Les milliers de voyageurs qui arrivent tous les jours en notre ville, devront acheter dans une étude particulière des lieux qu'ils veulent visiter: cet avantage est seul assez évident pour notre livre qu'on trouvera à bord de tous les steamboats et qui, tombant sous leur main, au lieu de leur donner le moyen d'occuper une heure de loisir, leur indiquera les lieux où ils pourront trouver ce qui fait l'objet de leurs besoins. Comme on le voit, une circulation aussi immense sera d'un très grand avantage aux personnes qui doivent donner de la publicité à leur industrie. La beauté du volume attirera l'attention de tout le monde, et une fois l'examen commencé, la diversité des caractères et des ornemens engagera le curieux à poursuivre son investigation, et on aura répandu dans les hôtels, les lieux publics de la ville et des villes voisines, son influence sera considérable. Cet ouvrage aura une dimension de 300 pages et sera tiré à *Deux mille cinq cents exemplaires*.

Conditions.—$20 la page; $12 la demi page; $7 le quart de page, et $5 pour un espace moins grand. Les avis occupant plus d'une page paieront $20 la première et $15 chaque page suivante. Les personnes qui désirent avoir leurs avis dans les deux langues, pourront employer les pages en regard. Les dessins gravés sur cuivre et celles qui devront en déployer, seront insérés à des conditions particulières.

Les personnes qui désireront des copies extra pourront se les procurer à $1 la copie, pourvu que l'ordre en soit donné avant que l'ouvrage soit commencé.

Le paiement ne sera réclamé que lorsque l'ouvrage sera terminé et une copie remise au souscripteur. On voit par ce fait que les éditeurs font toutes les avances de l'entreprise sans que les souscripteurs courent les risques de perte par accident, ou [illegible] de non exécution.

Une personne autorisée à traiter en notre nom sera chargée de visiter les marchands, négociants, manufacturiers, etc. pour prendre leurs avis ou, si ce n'était pas le cas, les personnes qui ont l'intention de souscrire cette entreprise sont invitées à envoyer leurs avis le plus tôt possible.

COOK, YOUNG & Co,
Price current office,
1er nov—1m Encoignure Camp & Gravier.

ACADEMIE DE DANSE
Dirigée d'après le dernier genre parisien.

M. P. CLISSET a l'honneur d'informer ses amis et patrons de cette ville, qu'étant de retour de son voyage de Paris, il a recommencé ses Cours de danse, à dater du 1er novembre.
M. Clisset informe les dames qu'il arrive directement de Paris, dont les salons sont si justement renommés pour l'élégance, et qu'il sera heureux de leur apprendre les danses les plus nouvelles, les plus gracieuses et les plus fashionables, telles que Valses, Polkas, &c.
Pendant son séjour à Paris, il a eu l'avantage d'avoir quelques entrevues personnelles avec les professeurs les plus célèbres du Conservatoire et de l'Académie Royale de Musique. MM. Varin, Bach, Gorbon, Laborde et Cellarius, lui ont donné un certificat de capacité dans la science qu'il enseigne.
M. Clisset enseigne les danses suivantes: Quadrilles, Valses, Polkas, Valses à deux temps, Valses à cinq temps, Redowa, et plusieurs autres danses originales qui n'ont pas encore été enseignées en ville, et qu'on n'a pas connues jusqu'ici, pour lesquelles il a acquis une réputation populaire à la Nouvelle Orléans.
Les dames qui désirent connaître les danses nouvelles, peuvent les apprendre en très peu de temps et particulièrement à son Académie, No 12, rue Carondelet, entre le rue Canal et Commune.
Les leçons de Ieçons pour les enfants sont les lundis et jeudis.
M. Clisset donne des leçons particulières aux Dames et Messieurs de 8 heures du matin à 4 heures après midi. Il a aussi ouvert un établissement dans le Faubourg Lafayette, encoignure Camp et St. André, pour la classe des dames et enfans les lundis et jeudis soirs. Jours de classe à Lafayette, Mardis et Vendredis.
Une classe pour les Messieurs aura lieu tous les soirs de 7 à 10 heures, et sera particulièrement consacrée aux danses qui doivent se perfectionner en peu de temps.
M. C. s'engage à enseigner à danser à toute personne qui prendra avec lui un nombre de [illegible] de pratique, et à faire [illegible] qui aura été son élève l'année dernière pourra continuer sans nouveaux frais.
Les personnes qui désireraient des occasions par lui de se perfectionner ainsi que les [illegible] dans tous les cas. 1nov—6m

AVIS.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une association sous la raison de QUEYROUZE & BOTHO pour la vente des produits de l'Ouest et pour les affaires de commission, au No. 93, rue Tchoupitoulas.
PAUL QUEYROUZE,
E. G. BOTHO. 3nov

PERDU.

LA somme de soixante-treize piastres, dont: un billet de $50 ayant été coupé et deux parties à cacheter au dos, un billet de $20 et un billet de $3. Le tout en un rouleau qui a été perdu hier, 1er novembre, depuis le bureau de l'Abeille, par la rue Conti, le Passage de la Bourse, la Rotonde St Louis, jusqu'à la Banque des Citoyens.
Une récompense honnête sera donnée à celui qui rapportera cette somme à la Banque des Citoyens. 2nov—3t

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J.D. ALLOVON est dissoute d'un commun accord.
J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (*agrafés ou fer*) ainsi que ceux des maisons Pleyel, Erard et Herz à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure.
Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE.—JEAN DE SOANA a transporté son Bureau du No 20, Vieille Levée, au No 47, rue Bienville. 2 nov

FOIN.—Un lot de foin du Nord, de qualité supérieure, en débarquement en face de la halle aux légumes de la première Municipalité, à vendre à bon marché et en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser [illegible] sur les lieux. 2 n

CIGARETTES.—10 caisses de la Espanola, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par S. VALLS, 37, Commune.

CIGARES de la Havane.—20,000 marque Dos Hermanos; 15,000 do Escolano; 40,000 do Principe [illegible] en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par S. VALLS, 37, Commune.

FOIN.—[illegible] balles foin du Nord, 1re qualité, en débarquement du navire Wabash, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 93 et 95, Magasins.

SUCRE de la Havane.—[illegible] caisses sucre brun, [illegible] en débarquement de la barque [illegible], à vendre par L. CANTIN, 73 1/2 rue Magasins.

SUCRE.—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC DE LA HAVANE.—130 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 73 1/2, Magasins.

TABAC DE CUBA.—100 balles capes en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 73 1/2 rue des Magasins.

CHAUX.—1000 barils chaux de Thomaston, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 58, Poydras, et 11, Magasins 2me Municipalité.

25 [illegible] en débarquement du navire Wabash, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 58, rue Poydras, et 11, Magasins, 2me Municipalité.

PLATRE.—[illegible] barils plâtre calciné, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 58, rue Poydras, et 11, Magasins 2me Municipalité.

Docteur J. Barreda, Chirurgien-Dentiste.

CABINET.—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Bonnabel. 28 juin—6m

Pensionnat de M. Maure.

M. H. [illegible] [illegible] tient pour Poydras du 7 janvier, et fait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Le pensionnat sera ouvert [illegible]. 3 oct

VINS ROUGES & BLANCS, mis en bouteilles.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment de vins rouges et blancs mis en bouteilles, à différents prix, sous sa surveillance, et qu'il garantit pur. Les personnes qui achètent pour la campagne ou pour la ville seront servies avec diligence.
F. JORDY.
No 10, rue Conti.

COGNAC [illegible] quarts de pipe et barils [illegible], de la marque Pinet Castillon & Co. [illegible] en débarquement.
F. JORDY,
10, Conti

VINAIGRE DE CHAMPAGNE.—Le soussigné [illegible] vinaigre de Champagne en barils de 4 à 5 gallons.
F. JORDY,
No. 10, rue Conti

100 [illegible] S. MARCHAND & Co.
No. 60, rue Conti.

CAFÉ de Java.—[illegible] sacs, à vendre par J. WHEATON & Co

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi 6 novembre prochain, de 10 heures à 2 heures.
16 oct—[illegible] [illegible] FORSTALL, Secrétaire

CHEAP [illegible] STORE.
Encoignure Bienville et Bourbon.

VENANT d'arriver par le navire Windsor Castle, du Havre.
4 mailles mérinos, 1re qualité; 1 caisse mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelles, avec un bel assortiment de cachemires, mousselines de laine et mérinos et ginghams, à vendre à au moins 10 p. 010 au dessous des prix de la ville. Le public est invité à venir visiter au magasin avant d'acheter autre part. 3loct

Schnapps Aromatiques de Wolfe.

CÉLÉBRÉ, la seul véritable (?) un poison certain [illegible] il est préparé [illegible] pour la ville et la campagne, et se conserve [illegible].
Aussi—Mort aux Rats, de Widney.
Cette composition, employée deux ou trois fois, détruit cet insecte détestable.
A vendre au dépôt de Ramsay Marteur, chez DALLEY, 151, rue de Chartres, à la librairie, sous l'Hôtel St-Charles, et sous la Rotonde de Widney, en ville. [illegible]

DÉPOT MARITIME, [illegible] Etats-Unis.
LE soussigné, agent commissionnaire pour la marine des Etats Unis, recevra des propositions au bureau 96, rue du Camp, le 5 novembre prochain, pour l'acquisition d'un emplacement destiné à établir un dépôt naval [illegible] [illegible] de la ville de la Nouvelle Orléans.
L'espace de terrain requis [illegible] moindre de DIX ARPENTS de [illegible] [illegible]
[illegible] BENNETT, Agent maritime.
24 oct

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il continuera en cette ville comme par le passé, les affaires de commission générale, ainsi que les importations sous la raison.
19 oct H. G. DUVIVIER.

AUX AMATEURS DE LA BONNE CHERE.
RESTAURAT.
Rue de la Douane, entre celle Chartres et l'Allée de la Bourse.

LE soussigné informe ses amis et le public, que le 1er novembre, il ouvrira rue de la Douane, le Restaurant du Commerce.
Ses salons sont splendides, sa cave, toujours bien garnie, reçoit constamment des vins les plus délicats; ses cuisiniers sont experts dans l'art culinaire; les employés au service sont attentifs et polis; enfin, rien ne sera négligé pour satisfaire ceux qui voudront faire un bon repas.
On servira en chambre particulière, les mets aux ancienne qui voudront se réunir.
16oct—3m MEISSONIER.

M. DUFFAU a l'honneur d'informer le public qu'il tient une étable au No. 118, rue Bourbon (établissement appartenant autrefois à M. Brana) où il prendra des chevaux en pension et logera des voitures. On trouve chez lui des chevaux, voitures, selles, &c, à louer à des prix modérés. Il achète et vend des chevaux.
Le Sieur DUFFAU continue à exercer au No. 141 rue Bourgogne, sa profession de vétérinaire et maréchal ferrant. 25oct—3m

AIMEZ VOUS
LA BONNE BIÈRE?
Venez chez J. FELS,
24 oct—30 128, rue Royale.

AVIS est par le présent donné que le certificat No. 628, échu le 11 octobre 1848, au nom de G. Tourande, pour onze actions du fond capital du STEAM COTTON PRESS COMPANY, a été perdu ou égaré et qu'application a été faite pour en obtenir un nouveau. 29sept—6m

CAFE CONTI,
TENU PAR J. N. LONGHI,
No. 26, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Salon de Société, Billard, Café, Chocolat, etc., etc.
NOUVELLE-ORLEANS.
20 oct—1m

J. M. SHOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
3 juin—1m.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1 an

Vice-Consulat Mexicain.
LE bureau du vice-consul mexicain, a été transféré à l'encoignure de la rue DOUANE et EXCHANGE PLACE, maison Duncan, Bureau, No. 11.
1 nov—12

A partir de ce jour, les soussignés conduiront [illegible] de [illegible], sous la raison d'AGAT-GENERES.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1848.
L. AGAT.
[illegible] C. GENERES
1nov—6m 68, rue Royale.

Quincaillerie: Quincaillerie.
Vente au prix coûtant pour clore une Société, au No 69, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre leur stock de QUINCAILLERIE au PRIX COUTANT, soit en gros ou en détail, au comptant. Les Marchands de la campagne, les habitants et autres sont priés de venir visiter notre magasin, car nous sommes disposés à faire des arrangements avantageux au prix auquel on pourrait les [illegible].
1nov E. WENDHAM & Bro.

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS,
EN GROS ET EN DÉTAIL.
J. BENAZECH,
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.

OFFRE au public des chapeaux de toutes qualités, richement garnis et au dernier goût.
Il confectionne en 6 heures toute qualité de chapeaux sur mesure, n'importe quel que soit le goût de l'acheteur.
Les prix pour les personnes qui désireront prendre un abonnement, seront selon les qualités.
La vente en gros est d'un grand avantage à MM les marchands; ils trouveront dans ledit établissement des chapeaux très bien confectionnés et d'un prix à défier toute concurrence; tout marchand qui aura déjà fait un achat d'une douzaine de chapeaux, aura la faculté d'amortir les ventes en [illegible] et à mesure qu'il en aura besoin au même prix de la douzaine.
(Nota.) Le nouveau chapeau imperméable peut recevoir la pluie, la transpiration sans qu'il soit impénétrable.
J. BENAZECH,
26 oct—1m 27, Toulouse.

ON demande à louer DOUZE NÈGRES pour travailler à la [illegible], s'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT,
No. 10, rue Conti

Nègres—Nègres.
VENANT d'arriver et à vendre au No. 7, rue Baronne, 2me municipalité, un grand assortiment de nègres de champs, domestiques de maison et ouvriers. Les consignataires recevront des esclaves constamment pendant la saison.
WM. F. TALBOTT.
28 oct—1m 1 av 46

MOUSSELINE IMPRIMÉE.—20 balles par 50 pièces chaque, mousseline imprimée, largeur 36 pouces par 20 yards, provenant de la manufacture de Maconie, avec [illegible] de drawback, à vendre par [illegible] LEVOIS, [illegible] au 1er.

Spécialités [illegible] Sucrées.
[illegible] qui sont faciles à prendre [illegible] [illegible]
On les trouve à la pharmacie de J. Boudousquié, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché du port. 2e municipalité. 10 juin

Changement de Domicile.
DUBOSS & FINN ont transporté leur magasin au No 79, rue de Chartres, au premier, près du bureau de l'Abeille. 6 oct

CHAUX à clarifier le sucre.—300 barils en débarquement de la barque Alvarado; cette chaux a été mise dans des barils faits exprès, et est d'une qualité supérieure; à vendre par JOHN STROUD & Co,
21 oct 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU.—15,000 briques anglaises en débarquement du navire Brandywine, à vendre par JOHN STROUD & Co,
21 oct 146, rue Commune.

CIMENT.—100 barils qualité des Deumans' Rosendale, en débarquement de la barque Lowell, à vendre par JOHN STROUD & Co
21 oct 146, rue Commune.

CHAUX de Thomaston.—1000 barils, reste du débarquement du brick Trumbull, à vendre par JOHN STROUD & CO,
21 oct 146, rue Commune.

PLATRE DE PARIS.—300 barils Wethersfield, qualité supérieure, et est d'une qualité supérieure; à vendre par JOHN STROUD & Co.
21 oct 146, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE.—20 tierçons, à vendre par S. VALLS, 37, Commune.

RIZ DE [illegible] COURBON [illegible] 4,300 [illegible], à vendre par S. VALLS, 37, Commune.

5 [illegible] indigo de Guatemala, à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

SEL.—[illegible] sacs de Liverpool, en débarquement et à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

SEL DE LIVERPOOL.—1000 sacs en débarquement et à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

[illegible] 5,000 sacs café vert [illegible], à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

NATCHEZ DRUG STORE.

LE soussigné reçoit en ce moment du Nord, la Quinine de Farr et de Rajonjarten, de France, Quinine de Pelletier.
Iode et hydriodate de potasse.
Racine de guimauve; Fleurs de coquelicot.
Ami vert; baies de genièvre.
Valérianate de Zinc; Strychnine.
Acide antique pyroligneux.
Ether sulfurique pur.
Capsules en porcelaine.
Entonnoirs à robinet, &c. &c.
H. BONNABEL, Droguiste en gros,
3nov Encoig. Natchez et Tchoupitoulas

VIN en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux—
20 caisses vin blanc Haut Sauterne en 1/2 bout.
20 do do do do
24 barils do do
12 demi-barriques do do
16 barriques do do
16 do vin rouge Pauillac Médoc.
Par B. TALAMON,
3nov 122, rue Royale.

SARDINES.—2000 1/2 boîtes marque Aug. Gillet, 1000 1/4 do do do
Eau-de-vie J. J. Dupuy [illegible] en 1/2 pipes et en quarts de pipe, [illegible] Champagne 1re preuve, en douze caisses, eau-de-vie Bouton fine [illegible] en quart de pipe, eau de vie Rosé [illegible] [illegible] de pipe.
Absinthe Suisse de Louis Richard.
Kirsch do do
Absinthe do Suzanne de Besançon.
Par B. TALAMON,
3 nov 122, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible] [illegible]
[illegible] à vendre par [illegible]
[illegible]

FOIN de la [illegible] LEOPOLD [illegible] rue St-Louis